MAIRIE DE SAINT MICHEL DE RIEUFRET

15 le bourg

33720 SAINT MICHEL DE RIEUFRET

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

PROCEDURE ADAPTEE

INSTALLATION D'UN BATIMENT MODULAIRE POUR SALLE DE CLASSE

C.C.T.P.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LES BESOINS

La commune de Saint-Michel de Rieufret voit sa population augmenter de manière exponentielle.

L'école ayant atteint un effectif de 110 élèves doit se doter d'une classe supplémentaire à la rentrée 2018.

La commune ayant engagé d'importants investissements pour son école n'est plus en capacité de construire une nouvelle classe.

L'urgence de la rentrée scolaire l'a poussé vers l'investissement dans un **BATIMENT MODULAIRE.**

Le bâtiment modulaire souhaité sera affecté aux élèves de CM1-CM2.

LE DESCRIPTIF TECHNIQUE

Le bâtiment modulaire devra avoir une surface minimale de 55m2.

Il sera de type structure autoporteuse en acier galvanisé.

Il sera implanté dans la cour de l'école communale. Le décaissement sera hors marché ainsi que l'adduction électrique.

La toiture

De type toiture sèche avec système d'isolation polymère compacté sans CFC.

Structure protégée par pare-vapeur en plafond évitant toute forme de condensation et de corrosion résiduelle.

Couverture réalisée en bac acier galvanisé résistant au choc. Revêtement de surface de couleur blanche.

Aucun élément de fixation ne traversera la partie couvrante.

Les murs

Les murs extérieurs seront de construction monobloc résistante et revêtus d'acier.

La résistance au feu et aux conditions climatiques seront particulièrement soignées.

Les murs intérieurs sont en plaques de plâtre revêtues de vinyle lavable.

Plancher

Plancher monté sur une structure rigide en acier galvanisé et isolation thermique sous le plancher formée de dalles d'isolation en polymère de 50mm revêtues d'aluminium encastrés entre les solives de plancher. Absence de ponts thermiques.

Sol composé d'un plancher en panneaux de particules hydrofuges revêtu de vinyle. Sous-face fermée par revêtement aluminisé des panneaux rigides d'isolation.

Portes et fenêtres

Portes acier doublé à âme isolante et bâti aluminium à rupture de ponts thermiques.

Deux portes de 900mm de passage minimum ouvrant vers l'extérieur avec barre anti-panique, occulus et ferme porte automatique.

Fenêtres avec huisserie en PVC, coloris à définir ultérieurement et au choix de la Maîtrise d'Ouvrage et double vitrage feuilleté deux faces. Prévoir 5 fenêtres semi-fixes, semi oscillo-battant largeur 2250mm hauteur 1250mm.

Les portes seront équipées d'anti pince doigts.

L'aménagement intérieur

ELECTRICITE :

- L'installation sera conforme à la norme française NF C15/100.
- Alimentation en 400 volts triphasé plus neutre.
- Puissance à installer : 5 kW.
- Disjoncteur général à la charge du Maître d'Ouvrage.
- Tableau électrique compris interrupteur général, disjoncteurs DPN, disjoncteurs différentiels 30 mA, distribution sous goulottes et plinthes.

- Huit vasques à grilles avec tubes fluorescents 2x58 W.
- Deux interrupteurs avec détecteur de présence.
- Deux blocs de secours non permanents sur batterie d'une autonomie d'une heure avec télécommande de mise au repos.
- Quatre PC 16A+T à 140cm de hauteur.

CLIMATISATION :

Fourniture et pose de deux appareils réversibles de type HITACHI murale 3500W de la gamme SUNMIT ou similaire et deux groupes extérieurs posés sur sol avec patins anti-vibratiles ou en fixation murale sur console.

ALARME DE TYPE 4 :

Fourniture et pose de deux unités centrales alarme type 4 radio autonomes à piles.

PERFORMANCES

Résistance structurelle

Surcharges admissibles :

- Toiture : 0.75 kN/m2
- Plancher : 3.00 kN/m2
- Vitesse du vent : 50 m/s
-

Isolation thermique

Le bâtiment sera conforme à la Réglementation Thermique (RT2012).

Le niveau d'isolation et les performances des équipements seront supérieurs au minimum réglementaire et aux recommandations avec des coefficients d'isolation très élevés.

L'inertie thermique optimale permettra de chauffer rapidement l'unité en période froide et limitera la montée en température pendant les périodes chaudes.

Coefficients à prendre en compte

- Plancher : 0.25 W/m2K
- Murs : 0.37 W/m2K
- Toiture : 0.24 W/m2K

L'entreprise devra faire effectuer une vérification de conformité RT2012 par son service technique ou par un bureau d'études thermiques certifié. Cette étude sera remise à la Maîtrise d'Ouvrage avant le dépôt du permis de construire.

Cette étude prendra en compte l'orientation, l'élévation, la situation géographique, l'utilisation et le nombre d'occupants moyen du bâtiment.

INDICATEUR Bbio : obligatoire

INDICATEUR Cep : obligatoire

Tenue au feu

La résistance au feu répondra aux normes européennes les plus strictes.